

N/REF : 18/05/2026 9H53 C:002020 I:02577
V/REF : AC/C46620
V/Email reçu le Lundi 18/05/2026 a 9H53

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. PPA
IMMEUBLE : PET PARAME - PPA
18 A 40, RUE DU PETIT PARAME
.
35400 ST MALO

Rennes, le 20 Mai 2026

Référence Marché: 024054-PBS-006

LOCALISATION : 20 ROUTE DU PETIT PARAME - MME TRONEL HELENE 06 37 22 04 32
LOGEMENT N° 001724, PORTE N°20, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4

MOTIF : COUPURE GAZ PAR GRDF SUITE A LA VANNE QUI SERAIT A CHANGER

Donneur d'ordre : Mme T KERMARREC

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 19/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE CIRCUIT GAZ
CONSTAT : FUITE SUR RACCORD CHAUDIERE
COUPURE GAZ
REPARATION FUITE RACCORD CHAUDIERE
REMISE EN GAZ
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ETANCHEITE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 19/05/26 a 10H08 Mme T KERMARREC

1805 : MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL012-Ff Défect.fuite gaz <2h.>compt.PP	50	164,67	164,67
1,00	PBL044-Rempl.joints s/raccord chaudiere	50	87,48	87,48
TOTAL H.T.				252,15
T.V.A. a 10,00%				25,21
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>277,36</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.